189758 - Contraints de jeûner le Ramadan, ils souhaitent que ses jours s'écoulent (vite) à cause de la peine qu'ils leur font!

question

Nous jeûnons le Ramadan malgré nous et souhaitons que ses jours finissent à cause de la peine liée au jeûne..Y a-t-il là un péché dont il faut se repentir? Quelles orientations nous donner?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le jeûne fait partie des plus importantes pratiques cultuelles, des meilleurs actes qui nous rapprochent d'Allah. Al-Bokhari (1904) et Mouslim ont rapporté d'après Abou Hourayrah (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Allah a dit: toute oeuvre accomplie par un humain lui appartient à l'exeption du jeûne. Il m'appartient et je me charge d'en récompenser l'auteur. Le jeûne protège. Quand l'un d'entre vous s'y engage, qu'il s'absitenne de tout propos scabreux, de tout cris (inutile). Si quelqu'un l'insulte ou s'attaque à lui, qu'il lui dise: j'observe le jeûne. Au nom de Celui qui tient l'âme de Muhammad en Sa main! L'odeur de la bouche du jeûneur est plus agréable à Allah que l'odeur du musc. Le jeûneur éprouve deux joies: celle que provoque la rupture du jeûne et celle que lui vaudra sa rencontre avec son Maître.

Ces propos indiquent clairement la place du jeûne dans la loi d'Allah , son staut prééminent, le mérite des jeûneurs et la belle récompense qui leur sera accordée.

Cheikh Ibn Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : «Il y a là deux récompenses médiate et immédiate. La première est constatée puisque quand le jeûneur rompt son jeûne, il éprouve de la joie pour avoir mené son jeûne à bon terme et pouvoir jouir de ce dont il s'était privé pendant la journée. La seconde joie éclatera lors de sa rencontre avec son Maître puisqu'il sera comblé de Son agrément et de Sa grâce. La joie immédaite est un avant gout de celle

médiate, et elle rassure le jeûneur qu'il jouira de leur cumul.

On y trouve une allusion au fait que quand le jeûneur s'approche à l'heure de la rupture de son jeûne et éprouve de la joie, ce sentiment se substitue à un autre de souffrance dû à l'abandon des plaisirs. Le sentiment de joie est un stimulant qui aiguise le désir de bien faire.» Extrait de Bahdjat qouloub al-Abrar (96). Voir encore Fateh al-Bari d'Ibn Hadjar (4/118).

C'est pourquoi on trouve que le musulman qui souffre normalement du jeûne éprouve de la joie lors de la rupture de son jeûne pas à cause de la fin de sa souffrance, mais parce qu'Allah Très haut l'a aidé à bien endurer la souffrance et à parfaire son obéissance envers le Transcendant. Le jeûneur se focalise non sur la souffrance liée au jeûne mais plutôt sur l'acte d'obéissance bien mené. Selon un hadith authentique rapporté d'après Abou Hourayrah, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Voulez vous faire de votre mieux dans l'invocation? Dites: Monseigneur! Aide moi à Te remercier, à Te remémorer et à Te vouer le culte. (Rapporté par Ahmad,7922 et jugé authentique par al-Albani dans as-Sahihah (844).

A peine trouve -t-on une personne qui supporte difficilement ce mois béni, si ce n'est au sein de ceux qui , facinés par la vie d'ici-bas, pataugent dans ses délices et plaisirs de sorte à ne pouvoir s'en libérer. Seuls l'un des deux hommes supporte trop péniblement le jeûne; un homme excusé parce que malade ou en voyage ou se trouvant dans une situation pareille. Celui-là peut bien jouir d'une dispense qu'Allah la lui accorde pour lui permettre de ne pas jeûner. Ou alors un homme qui endure normalement la peine mais n'en observe pas moins le jeûne patiemmement dans le but de complaire à Allah.

Quant à celui qui, sous prétexte de la soufrance, déteste le jeûne et souhaite que le mois passe et ne revienne jamais, son état n'est nullement satisfaisant. Voilà une âme qui déteste la pratique cultuelle et ne supporte pas l'ordre d'Allah. Se referer à toutefins utiles à la réponse donnée à la question n° 13480.

Allah le sait mieux.